



Tristan Maréchal
Secrétaire Général Adjoint
Président Départemental (92)

SNMKR92,
aux Administrateurs Départementaux
aux Adhérents

Référence: TM/SN92 01.01.05/CR

samedi 1^{er} janvier 2005

Compte-rendu du rendez-vous avec M. Bourez Nouveau Directeur de la CPAM 92

Lieu: Nanterre, siège de la CPAM 113, rue des Trois Fontanots.
Mercredi 8 décembre 2004 ; 11 heures.

Ce rendez-vous était une première rencontre avec le nouveau directeur de la CPAM92. Nous étions reçu avec nos confrères de la FFMKR. (Jean-François Tardivet et Alain Aupetit)

J'avais la veille eut Jean-François Tardivet au téléphone et un canevas s'était dégagé de notre conversation permettant de préparer la rencontre. Il s'agissait donc a priori d'aborder les points suivants :

1. Souhaiter la bienvenue.
2. Rappeler que la règle jusqu'à présent fut la bonne entente.
3. Parler des Dépassements d'honoraires. (cf. CPAM 75)
4. Parler des quotas. (cf. lettre que reçoivent nos confrères et moratoire de la direction de la CNAM en attendant l'avancée des négociations).
5. Parler de la démographie professionnelle. Y aurait-il un rapport avec les quotas ou bien les DE ?
6. Rappeler le rôle fort que nous souhaitons pour la CSPD.
7. Evoquer les modifications due à la réforme de l'assurance maladie notamment en ce qui concerne les prérogatives des médecins conseils en ce qui concerne les kinésithérapeutes.
8. Bien entendu...Répondre aux questions...

Après que nous ayons donc évoqués ces points, Monsieur le Directeur a pris la parole.

Monsieur Bourez a été à la direction de la CNAM pendant plusieurs années, notamment en 1986 –1987 où il fut à la gestion du risque.

Il peut, bien entendu, exister des désaccords, mais il faut respecter les possibilités de dialogue. Il faut aussi savoir appréhender les problèmes de chacun. Attention notamment aux histoires d'argent, cela débouche toujours sur des difficultés majeures.

Le directeur est donc là pour veiller au bon fonctionnement de la Caisse, mais dans les limites du budget fixé au départ.

En dehors de cela, il y a aussi les problèmes médicaux, mais pour tout cela le directeur n'est pas compétent.

En ce qui concerne les Hauts-de-Seine à ce jour, il reste deux problèmes majeurs :

1. Sesam Vitale :

Notre département est un département moderne. Nous avons un conseil général moderne. Notre département est le plus riche de France, un des plus riche d'Europe. Il n'y a aucune raison que la montée en charge de Sesam Vitale soit si pénible. Il faut continuer à amener les gens à adopter le système et à l'utiliser.

A contrario, il faut continuer à entretenir des chaînes de liquidation qui coûtent très cher.

Il faut que cela cesse !

Je suis intervenu à ce moment pour rappeler, en prenant Madame Cousin-Hiebel (collaboratrice du directeur) à témoin, que nous avons déjà fait pas mal d'effort en ce sens en participant les années passées à des réunions organisées avec la Caisse et pour Sesam Vitale et pour les bilans mais que les participations avaient toujours été modeste notamment pour Sesam Vitale.

On va organiser des choses, on va travailler ensemble. La CPAM92 doit diminuer de manière massive ses coûts de traitements !

2. Les dépassements :

Il n'y aura aucune représaille pour l'instant, mais il faudra bien que ça vienne un jour. 170 000 actes ont été réalisés en septembre 2004, dont 53000 avec dépassements. C'est tout de même considérable, cela fait 30%. Dont 75% en DE et le reste en HN ou... Le montant moyen étant de 7,12 euros.

Monsieur Bourez comprend bien notre problème, mais son rôle est de garantir l'accès aux soins au tarif conventionnel.

Il faut surtout faire attention aux DE systématique.

Il nous montre alors d'un geste anodin un tableau qu'il commente :

Voici l'exemple d'un kinésithérapeute qui a fait 249 dépassement sur une série consécutives de 251 actes. Tout de même ! Il y a quand même des choses sur lesquelles nous serons obligés de nous pencher bientôt...

Note :

Il ne faut pas croire que cette manière de dire les choses nous mettent à l'abri de quoi que ce soit : bien au contraire, deux choses extrêmement claires sont évoquées ici :

1. ce qui est important : c'est de garantir l'accès aux soins au tarif conventionnel
2. nous disposons de tous les outils nous permettant de tracer... de traquer... Les mauvais joueurs.

Et donc, nous ne nous priverons pas de le faire...À moins que... Vous nous aidiez un peu à faire des économies en réduisant notre charge dans le travail de la liquidation des feuilles... Donc en télétransmettant plus.

C'est donc un pis-aller, mais pour l'instant, nous gagnons un peu de temps, nous acceptons Sesam Vitale qui au fond des choses n'est pas une mauvaise idée. Avec les aménagements que nous avons obtenus au niveau national et qui permettent de rendre la chose plus acceptable. En échange, nos tarifs sont encore pour quelques temps laissés à notre discrétion... Bien entendu avec tact et mesure !

Jean-François Tardivet a ensuite pris la parole pour rappeler que les réunions organisées par la Caisse, notamment celles sur les bilans étaient à des heures impossibles en pleine journée, et que si on souhaitait voir les confrères s'intéresser à ces réunions, il faudrait penser à les remettre le soir.

Nous sommes tout prêt à porter notre concours à ces réunions si la Caisse s'occupe des envoies et de la logistique, car nous ne sommes pas très riches.

Note :

Je dois dire que cette dernière phrase nous permettait de botter un peu en touche par rapport à ce que M. Bourez attendait de nous. Nous sommes prêts à assumer notre rôle, mais il n'est pas question d'être les initiateurs.

Une première réunion est prévue pour le 20 janvier 2005. Nos logos seront sur l'invitation.

Jean-François Tardivet a repris la parole pour nous raconter qu'il revenait d'une commission ou des MK étaient entendus. L'audition portait sur des reproches qu'ils leur étaient fait quant à leur BdK et au temps de séances. Notre confrère a insisté sur le fait que la Caisse revenait sur des soins effectués depuis parfois plus de six mois. Or la CPAM dispose de 15 jours pour refuser, après c'est trop tard ? N'est-ce pas ? De plus, il semble que les médecins-conseils n'est plus vocation à juger de la validité des soins de kinésithérapie. Il va peut-être falloir que la Caisse se dote de kiné-conseil... Il faut aussi faire très attention aux termes, notamment à celui que nous voyons revenir un peu trop souvent... Qu'est-ce que cela veut dire ... « Abus de soins » ?

Le docteur Limido (médecin-conseil en chef) a alors pris la parole. La NGAP peut-être considérée comme un cahier des charges. Cela dit, on retrouve parfois des cotations qui n'existent pas dans la nomenclature. Par exemple, des actes codés AMK 19 n'existent pas. Pour autant, ils vont être acceptés et payés dans un premier temps. Seul un contrôle à posteriori peut permettre de remonter sur ce genre d'irrégularité. On peut ne pas être d'accord avec la fréquence ou la quantité des séances. Il ne s'agit pour autant pas d'interruption d'accès aux soins... D'ailleurs, seuls quelques PS sont en causes... Moins de 5% des MK du département sont concernés et condamnables avec des contentieux lourds...

Pour ce qui est de l'avenir proche, on va sévir sur deux axes :

1. Les bilans non faits ou les bilans « pipo »
2. Les actes codés autrement mais qui en définitive ne sont « que de la marche »

Il faut faire aussi attention :

3. Aux descriptifs qui ne correspondent pas à l'état du malade
4. Aux pathologies par actes (par cotation). Problème des multi-pathologies, ordonnances multiples, régions voisines traitées etc...
5. L'AMC n'est à utiliser que dans les maisons médicalisées.

Nous avons objectés alors que tout ce qui était considéré par la Caisse ou le contrôle médicale comme marche n'était pas pour autant à classer dans la catégorie des soins faciles et qu'il fallait aussi prendre en compte que la plupart de ces soins « de marche » s'adressaient essentiellement à des patients lourds et que tout le monde auraient beaucoup à perdre que les kinésithérapeutes ne s'occupent plus d'eux.

La réunion s'est terminée au bout d'un peu plus d'une heure d'entretien en retenant la date du 20 janvier 2005 dans la soirée pour une réunion sur les Bilans et Sesam Vitale.

Il a été précisé qu'il y aurait des contrôles sur tous les points évoqués précédemment dans le départements dans le courant de l'année.

Tristan Maréchal